

Digne-les-Bains, le 12 octobre 2021

**Les Alpes-de-Haute-Provence lauréates du plan « Avenir Montagnes » :  
deux territoires du département ont été retenus comme pilotes.**

Le plan « **Avenir Montagnes** », annoncé par le Premier ministre le 27 mai dernier, vient prolonger le soutien apporté par le gouvernement au secteur de la montagne, après deux saisons hivernales fortement impactées par la crise du COVID19.

Il vise à relancer l'investissement au service d'un objectif de transformation, afin de soutenir un **développement durable des territoires de montagne, en consolidant ainsi leur résilience**. Ce plan est intégré au Plan de Relance.

Parmi les quatorze mesures de ce plan, un premier appel à projet avait été proposé dès cet été, visant à sélectionner une première liste **30 territoires pilotes à l'échelle nationale**, porteurs d'une stratégie de développement orientée vers une **offre touristique diversifiée**, quatre saisons, durable, respectueuse de la biodiversité et des paysages, et sobre en ressources naturelles et foncières.

Le 8 octobre 2021, lors du Conseil national de la montagne à Pontarlier, le secrétaire d'Etat en charge de la ruralité, Joël GIRAUD, a annoncé les premiers lauréats.

Parmi les huit projets alpins retenus, deux concernent le département :

- en propre aux Alpes-de-Haute-Provence, le projet baptisé « **Massif des Alpes de Haute Provence** » regroupe les territoires porteurs des principales stations de ski du département.

Le projet est porté conjointement par les trois EPCI de Provence Alpes Agglomération, de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon avec le soutien du Conseil départemental.

Fruit d'une collaboration qui témoigne de la réactivité du territoire, cette qualification est l'aboutissement d'une **démarche innovante**, à une échelle nouvelle dans le 04, adaptée aux **enjeux du développement touristique quatre-saisons des montagnes bas-alpines**.

- en lien avec le Var, le **Parc Naturel régional du Verdon** est également retenu au titre de sa candidature centrée sur le **développement des activités lacustres** sur les retenues du Verdon.

Les deux territoires de projet lauréats bénéficieront chacun du financement par l'État, via l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), d'un **chef de projet dédié** à hauteur de 75 % pendant 2 ans, pour accompagner la conception, la mise en œuvre et assurer le suivi de leur projet de développement touristique en transition.

Ils seront intégrés au **club des territoires lauréats** permettant le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Un **soutien en ingénierie** leur est également ouvert qui permettra un accès à des offres thématiques, portées notamment par la Banque de territoires, pour leur donner les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet.

**Service de la communication  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex